

# Commune de Farges

## Procès - verbal n° 6 du Conseil Municipal

### Séance du 5 janvier 2021

**Présents** : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - MURGUE David - BESTMANN Patrick - DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - BILLON-BRUYAT Raphaël - BADANO Vanessa - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Absents excusés** : BERGES Sébastien - EWERT Birgit

**Absents** : LEVEUGLE Isabelle

#### 1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : BADANO Vanessa

Procès-verbal N° 5 :

Madame la maire fait part :

- Du courrier de Mme CORREZ Maryse, demandant que les indemnités des élus, votés en juin 2020 soient détaillés dans le compte rendu ; se référant à la délibération y relative il est confirmé que les indemnités versées aux élus font référence aux obligations établies par la loi. La Maire perçoit 80% de son droit (soit 43% de l'indice 1015 de la FPT) et les trois adjoints respectivement 80%, 70% et 60% des 16,50% de l'indice 1015 de la FPT. Contrairement au propos de ce courrier, rien n'est dissimulé car toute dépense communale est publique et mandatée par la direction des finances publiques.
- Elle confirme le devis de la Nuit des Etoiles (300,00 € HT) le 21 mai 2021, organisée par le Pôle Métropolitain, établi par la société Bouygues pour arrêter l'éclairage et le remettre le lendemain.
- Elle fait part à l'assemblée que le cabinet d'études en charge pour le syndicat d'électricité du département de l'Ain préconise l'installation de trois lampadaires Chemin des Hutins, dont un en intersection avec le chemin de la carrière. En effet, ce dernier étant étroit sur le bas, il est impossible d'y prévoir un point lumineux sans gêner la circulation.

**Accepté à l'unanimité**

#### 2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie

- Compte rendu du conseil communautaire
- Compte rendu des commissions

**3. Urbanisme** : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : DP BAPTISTA COUTINHO Joao Carlos, DP EBERWEIN Thibaud, DP MOSSU Morgane

#### 4. Délibérations :

- **Convention avec la société « ORONA » pour le contrat d'entretien de l'ascenseur** : Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Mairie doit être souscrit. Le coût annuel pour l'entretien mensuel proposé par la société ORONA est de 1 846,80 € TTC, avec l'abonnement à la ligne GSM.  
**Accepté à l'unanimité**
- **ONF : Programme des coupes pour 2021** : Mme la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Cyril BROCHIER de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communal, relevant du Régime Forestier. Il y est indiqué qu'il est préférable, le contexte sanitaire actuel des forêts étant perturbé avec une crise scolytes, de limiter le programme de coupes pour 2021 aux coupes sanitaires, et à 50 maximum des coupes de Sapin / Epicéa. Les feuillus ne sont pas concernés par cette mesure. **Accepté à l'unanimité**
- **Avenant à la convention «autorisation du droit des sols» (ADS) : Application du RLPI approuvé le 27/02/2020 par l'intercommunalité** : Il est exposé au Conseil Municipal la mise en place de l'instruction des dispositifs publicitaires par le service ADS dans le cadre de l'application du RLPI approuvé le 27/02/2020 et ce à compter du 1er janvier 2021. La convention s'applique à l'instruction des actes et autorisations prévues au code de l'urbanisme pour lesquels la Maire est compétente au nom de la commune à savoir potentiellement : le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, le certificat d'urbanisme et la déclaration préalable. L'avenant à la convention joint en annexe porte sur la modification de la convention quant à la référence aux dispositions du code de l'environnement (article 4 et 5) et aux missions du service ADS (article 1, 2 et 3). Il est proposé au Conseil Municipal la modification par avenant de la convention d'adhésion au service mutualisé d'application du droit des sols pour permettre l'instruction par ce service des demandes de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire communal couvert par le RLPI.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Ain Habitat : garanti à hauteur de 50% du prêt bancaire pour les logements sociaux « Le Soudrine »** : Mme la Maire rappelle la délibération n°DEL011119-64 du 5 novembre 2019, dans laquelle le Conseil Municipal donne son accord de principe de garantie financière à AIN HABITAT pour l'opération de construction de 12 logements sur la commune de Farges. La société AIN HABITAT sollicite aujourd'hui la garantie définitive à hauteur de 50 % du prêt

PSLA à souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, destiné à financer les 9 logements en location–accession.

**Accepté à l'unanimité**

- **Statuts de la communauté d'agglomération du pays de Gex : Modification pour la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur et de froid »** : le Conseil municipal qu'aux termes de sa délibération n° 2020.00193 du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de modifier à l'article III, 11 de ses statuts, au titre des politiques environnementales, la compétence facultative en matière de « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid ». Aussi, Madame la Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification de statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Gex. **Accepté à l'unanimité**

- **Convention avec la société NEOWI-PLEIN CIEL** : Cette société a déposé le PC N°PC 00115820B0014 Au lieu-dit « La Percaille ». Il convient de prévoir différents aménagements pris en charge par cette société. Madame la maire demande l'autorisation de formaliser lesdits travaux dans une convention.

**Accepté à l'unanimité**

- **Baux communaux : logements et commerce** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux déclarations gouvernementales imposant la fermeture des restaurants pour lutter contre la propagation du COVID-19, le Café de la Poste a dû fermer ses portes le 20 octobre 2020, et propose aujourd'hui uniquement de la vente à emporter. Il est proposé une exonération de son loyer pour la période de fermeture au public de l'établissement.

**Accepté à l'unanimité**

Appartements de la Mairie : Un locataire a fait une réclamation sur le chauffage de son appartement. Les joints des fenêtres ont été changés et un dossier est en cours d'élaboration pour le suivi énergétique des bâtiments communaux.

- **Achat des parcelles C 82 et C83** : La Maire informe qu'un des membres de l'indivision, propriétaire de la parcelle perpendiculaire à celles que la commune souhaite acheter (N° C 82 et C 83) pour la création de quai bus, principalement pour les scolaires, n'a pas signé le relevé de bornage. Un document de carence a été établi par le cabinet de géomètre mandaté par la commune. La Maire demande l'autorisation de suivre ce dossier pour le mener à terme dans les meilleurs délais afin d'assurer lesdits travaux en fin d'été. Toute mesure pourrait être prise pour obtenir la signature de la troisième personne, propriétaire en indivision.

**Accepté à l'unanimité**

- **Plan d'alignement de la route des poses** : Aux fins d'installation de clôture d'un riverain, un alignement a été demandé. Les parcelles privatives devront se calquer sur le relevé établi par le géomètre.

**Accepté à l'unanimité**

- **Convention de déneigement avec « Les 3 Petits Fermiers »** : Il est exposé à l'Assemblée la demande de la SAS « Les 3 Petits Fermiers » relative à la mise à disposition du service technique communal afin d'effectuer le déneigement de leur voirie en période hivernale. Madame le Maire propose de fixer le tarif à 100.00 € par passage, payable à la Trésorerie de Gex après l'émission d'un titre de recettes. La reconduction de la convention se fera tacitement d'année en année.

**Accepté à l'unanimité**

#### 4. Divers :

- ENEDIS, coupure de courant pour travaux Route de Pougny et Route des Poses le 26 janvier 2021
- Information sur le droit de police pour les logements insalubres
- Mme Véronique ZEIGER remplace Mme Sonia LOVENJAK-LEBEUF, démissionnaire, au SIVOS en tant que membre titulaire.
- M. David MURGUE informe l'Assemblée que la demande d'achat de tableaux numériques pour l'école, a été acceptée par l'Education Nationale. En charge de l'achat groupé, il précise qu'ils seront subventionnés par l'Education Nationale.

Séance levée à 21 H 30

La secrétaire de séance :

Vanessa BADANO